



Nombre de Conseillers : 19
Présents : 15
Votants : 19

L'an deux mille vingt-six, le 19 octobre, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire publique, à la Mairie, salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Fourquet, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 15 octobre 2026

Etaient présents : Monsieur FOURQUET Guillaume, Monsieur GUERIN Philippe, Madame DUBECQ Anne-Sophie, Monsieur COUFFINHAL Jean-Paul, Madame LESNE Delphine, Monsieur TUREK Gerhard, Monsieur BOITEUX Gauthier, Madame CHARRIN Isabelle, Madame MARCEROU Lénéa, Madame MARTIN Paola, Monsieur ALBENTOSA Jean-Louis, Madame MULLER Cécile, Madame NEEL Anne-Charlotte, Madame BELASCAIN Aurélie, Monsieur ARLA Béñat.

Excusés : Monsieur LINGRAND Béñat (donne pouvoir à Madame LESNE Delphine), Monsieur BARNECHE Jokin (donne pouvoir à Monsieur GUERIN Philippe), Madame RIBEIRO Diane (donne pouvoir à Monsieur BOITEUX Gauthier), Monsieur DESCAMPS Didier (donne pouvoir à Madame BELASCAIN Aurélie).

Secrétaire de séance : Madame DUBECQ Anne-Sophie

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

DCM 2026-59 : Reconduction de la dérogation des rythmes scolaires

Le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 autorise les communes à « déroger » à l'organisation de la semaine scolaire de 4,5 jours.

Cette dérogation avait été accordée jusqu'au 31/08/2027, il convient donc de la renouveler.

Vu la demande de Madame Macazaga, directrice,

Vu l'avis favorable de Madame Burg, inspectrice

Vu l'avis favorable de Guillaume Fourquet, maire

Vu la commission finances et la commission générale en date du 12/10/2026 ;

Le conseil municipal décide à la **MAJORITE** (Madame BELASCAIN Aurélie, Monsieur DESCAMPS Didier, Monsieur ARLA Béñat votant contre) de :

- **ARTICLE 1^{er} :** EMETTRE un avis favorable à la demande de reconduction de l'OTS existante à savoir un temps scolaire sur 4 jours, lundi, mardi, jeudi et vendredi aux horaires suivants : 8h45-12h/14h-16h45 pour chacune de ces journées à compter de la rentrée de septembre 2027 ;
- **ARTICLE 2 :** AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes pièces pour la mise en œuvre de la présente décision.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Arbonne, le 19/10/2026

Monsieur le Maire
Guillaume FOURQUET

